

COMMUNE DE ET A 4987 STOUMONT
ARRONDISSEMENT DE VERVIERS - PROVINCE DE LIEGE

ARRETE DE POLICE

OBJET : Stationnement d'un camion de livraison le 07 mars 2025 à Lorcé

Le Bourgmestre,

Vu la nouvelle loi communale,

Vu l'article 41 et suivants du Code de Roulage,

Attendu qu'il importe de prendre certaines mesures de circulation pendant la durée de la livraison ;

Vu l'urgence ;

ARRETE :

Art. 1 : L'autorisation est accordée pour le stationnement d'un camion de livraison à Lorcé n°76 à 4987 Stoumont, le 07 mars 2025 entre 8h et 11h.

Art. 2 : Les panneaux de signalisation requis seront placés à une distance suffisante.

Art. 3 : Dès la fin de la livraison, les lieux seront dégagés de toute signalisation devenue inutile.

Art. 4 : Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.

Art. 5 : Le présent arrêté entrera en vigueur immédiatement après son affichage à l'endroit habituel des publications officielles.

Art. 6 : Des expéditions du présent arrêté seront transmises :

- Au requérant.
- A la Police Locale de Stoumont.
- Au service des travaux de la Commune de Stoumont (Borgoumont).
- Au chef des ouvriers de la Commune de Stoumont.
- Au service communication de la Commune de Stoumont.
- Au service technique de la Commune de Stoumont.

Fait à Stoumont, le 24 janvier 2025.

Le Bourgmestre,


Didier GILKINET

